



Extérieure

# FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2021/2022

Identité

1<sup>ère</sup> inscription  Renouvellement

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_

Tél. Fixe : \_\_\_\_\_ Tél. Mobile \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tarif

Tarif 100 € (dont licence + JINGWU + ADTAO)

- Cette adhésion vous donne accès à l'ensemble des cours de manière occasionnelle.

Total à payer : 100 €

Règlement

Autorisation pour les mineurs

• Espèces : \_\_\_\_\_ €

• Chèque(s) : 1 - N° : \_\_\_\_\_ €  
 (ordre ADTAO) 2 - N° : \_\_\_\_\_ €  
 3 - N° : \_\_\_\_\_ €

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_  
En qualité de : \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant à adhérer à ADTAO.
- L'autorise à adhérer à l'association JING WU.
- Autorise les responsables à faire procéder à toutes interventions médicales jugées urgentes et indispensables.
- Autorise l'utilisation des photos de mon enfant prises dans le cadre de l'activité.
- L'autorise /  Ne l'autorise pas à quitter le lieu d'entraînement seul. (cocher les lignes concernées)

Demande de reçu (oui ou non) :

**AUCUN REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ET DE LA LICENCE NE SERA EFFECTUE EN COURS D'ANNEE**

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE : OUI  NON  (à renseigner obligatoirement)

## Nouvelle réglementation FFK concernant le certificat médical:

En application de l'article L-231-2 et de l'article D-231-1-2 du code du sport, la validité du certificat médical pour les majeurs est désormais étendue à 3 ans. Pour tout renouvellement, le sportif doit renseigner chaque année un questionnaire de santé au moment de son inscription et de sa prise de licence. Pour les nouveaux adhérents, la fourniture d'un premier certificat médical reste obligatoire.

## Le Pass sanitaire est obligatoire

certificat de vaccination

ou

test PCR négatif de moins de 72 heures

Le respect des gestes barrières reste d'actualité.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification ou suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la secrétaire ou à la présidente de l'association A.D.T.A.O.